



Tabagisme du personnel hospitalier

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 17 août 2019

Bonjour,

Pour faire suite à ma réclamation adressée à la direction de l'hôpital et restée sans réponse, vous aviez communiqué avec l'Hôpital sud-francilien de Corbeil Essonne à l'automne dernier et envoyé une lettre de rappel à la loi à la direction de l'hôpital, qui avait assuré avoir fait le maximum pour respecter la législation. Certes, l'hôpital a mis en place deux fumoirs (type abri de bus, avec bans, le tout entouré de végétation, ce qui en fait un endroit plutôt accueillant).

J'ai eu l'occasion de retourner dans ce même hôpital au mois de juillet et ai pu constater, que certes de jolis fumoirs sont à la disposition des fumeurs mais personne ne les utilise.

Tout d'abord, une signalétique appropriée (au sol et de grande taille) pour indiquer clairement les zones fumeurs et non-fumeurs permettrait d'améliorer la situation.

Une campagne d'information auprès du personnel de l'hôpital serait aussi probablement bien nécessaire. En effet, lors de mon passage à l'hôpital, je cherchais un endroit avec du réseau pour pouvoir téléphoner et ai donc dû me déplacer autour de l'hôpital.

J'ai pu constater, que du côté du service de psychiatrie (entrée différente de celle de l'entrée principale), le nombre de fumeurs faisant partie du personnel était très important. Je suis allée parler à une jeune femme et lui ai demandé si elle savait qu'il y avait des fumoirs. Réponse affirmative, mais cette personne estimait que dans la mesure où elle était à l'extérieur, on avait rien à lui dire. Je ne connais pas le système d'aération de l'hôpital mais cette femme était assise devant la bouche d'aération, j'espère juste que la fumée n'allait pas dans le système de climatisation de l'hôpital. Par ailleurs, deux femmes en blouse blanche (donc médecins je suppose) fumaient juste devant la porte sous le panneau interdiction de fumer. Je leur ai fait remarquer qu'elles étaient juste sous ce panneau et qu'il y avait un fumoir de l'autre côté. Cela prend du temps d'aller au fumoir. Faudrait-il donc suggérer à l'hôpital d'installer un troisième fumoir puisque les deux autres (l'un à côté du service des urgences et l'autre en face de l'entrée principale).

Par ailleurs, ces femmes n'avaient pas pris la peine d'enlever leur blouse blanche ; je leur ai demandé si elles avaient conscience du fait que la fumée tertiaire se déposait sur la blouse avec laquelle elles allaient après leur cigarette soigner les malades. Elles ont tourné la tête en guise de réponse.

Pensez-vous qu'il soit utile de reprendre contact avec l'hôpital pour signaler à la direction, qu'effectivement des mesures ont été prises pour installer des fumoirs, mais que ceux-ci ne sont pas utilisés. Une campagne d'incitation à les utiliser, auprès du personnel de l'hôpital serait plus que nécessaire. L'hôpital peut-il aussi exiger que le personnel ne fume pas en blouse blanche ?

Merci

Réponse :

Nous vous remercions pour ces détails importants qui confirment à la fois

- l'effectivité des actions menées par la direction de l'hôpital telles que décrites dans leur réponse du 8 janvier 2019
- l'inefficacité partielle des moyens mis en place pour cette action

En acceptant d'organiser des espaces extérieurs destinés à la consommation de tabac dans le but de protéger ceux qui ne s'adonnent pas à cette pratique dangereuse, cet établissement a répondu à une requête qui dépassait le cadre des obligations légales auxquelles il est soumis. Pour que l'obligation de ne fumer que dans les espaces fumeurs puisse être opposable au personnel il faudrait qu'elle figure dans un règlement intérieur ou dans une note de service et que les sanctions pour manquement y soient précisées.

Merci de vous rapprocher de notre équipe dès le retour de vacances afin de nous suggérer le type d'action que vous estimerez en adéquation avec la situation. Pour cela vous voudrez bien utiliser la messagerie [DNF-soutien-adhérent](#) sous la référence QR-17798 qui vous évitera de reproduire le contenu de la présente question